

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 janvier à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Christian GAILLARD, Catherine CREPIN à Sophie MARKOVIC, Monique DINET à Martine BENJAMAA, Sandrine JANIAUD LARCHER à Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Robert NATALE à Lionel ROY, Emmanuelle PALMA GERARD à Imann EL MOUSSAFER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 janvier 2024	Le 11 janvier 2024	En exercice	49
		Présents	25
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2024-01-13 – Budget Assainissement – demande de subventions pour les travaux 2024-2025 sur la commune de Grandvillars

Rapporteur : Gilles COURGEY

Confrontée à une importante arrivée d'eaux claires à la station d'épuration de Grandvillars, la CCST envisage la mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées rue de Rusconi et de la 1^{ère} armée à Grandvillars.

Les travaux visent donc à fiabiliser la collecte, restituer les eaux pluviales au milieu naturel et réduire ainsi les flux d'eaux claires à la station d'épuration.

Pour information, les travaux d'assainissement seront mutualisés avec les travaux d'eau potable.

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse (11^{ème} programme) et l'Etat, au travers sa dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), soutiennent ce type de travaux.

Les travaux sont éligibles aux aides de l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2024) et aux aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de son 11^{ème} programme.

Le plan de financement prévisionnel des travaux s'établit comme suit :

Dépenses HT estimées		Recettes HT	
Travaux (réseaux)	500 000,00 €	AERMC (50% max) estimées	275 000,00 €
Etudes annexes	30 000,00 €	État DETR 2024 (36,3%) estimées	100 000,00 €
Maîtrise d'Oeuvre	20 000,00 €	Autofinancement	175 000,00 €
Total dépenses	550 000,00 €	Total recettes	550 000,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider la réalisation de la tranche travaux 2024-2025 sur Grandvillars ;**
- **de solliciter les demandes d'aides financières (DETR 2024 et Agence de l'Eau) .**
- **d'autoriser le Vice-Président en charge de l'assainissement à engager toutes les démarches permettant d'obtenir ces subventions ;**
- **d'inscrire les crédits et les recettes nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

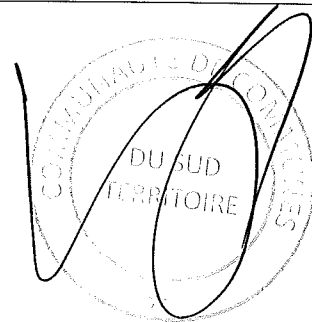
Besser
Levraut

ID : 090-249000241-20240125-2024_01_13-DE

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Et publication ou notification le **MARDI 30 JAN. 2024**

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

